



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 12 AVRIL 2022

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, DUPREY, LOPEZ, MILLAN  
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

**Pouvoirs :** Mme CARRASCO donne pouvoir à M ASSELINE  
M LECARDONNEL donne pouvoir à M LAIGNEL

**Secrétaire de séance :** Mme DUREUIL-BOULLIER

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2022 avec les remarques suivantes :

- Sur les votes pour les subventions aux associations messieurs LAIGNEL, LANDREIN et mesdames LOPEZ et MILLAN n'ont pas participé aux votes sur les différentes associations à la place de s'abstenir.
- Sur le vote des taux d'imposition, il est précisé que les bases de calculs peuvent être modifiées par l'Etat et non par la commune.
- Sur les groupements de commande : il y a eu un vote (unanimité).

Après ces remarques le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés (13).

Arrivée de M BOCOGNANO à 20h42.

Demande d'ajout d'une délibération sur la création d'un poste d'adjoint technique pour la gestion des enfants lors des repas de la restauration scolaire. Adoption à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

1. **Adoption des documents de Ressources humaines suivants : le RIFSEEP, la journée de solidarité, les Lignes Directrices de Gestion, le règlement relatif à la gestion du temps de travail**

La proposition de RIFSEEP et d'IFSE, après validation par le centre de gestion ;

- a) **RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Ce dispositif vise à rassembler les primes des agents en une prime mensuelle (IFSE) et une prime annuelle (CIA) (en fonctions de critères prédéfinis).

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Il est proposé de fixer les groupes et de retenir les montants minimums (sous réserve des règles applicables en matière d'absence) et maximums annuels.

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels minimum de l'IFSE	Montants annuels Maximums de l'IFSE
<b>Rédacteurs</b>			
G1	Secrétariat de mairie avec des fonction de coordination	1500 €	10 000 €
<b>Adjoints administratifs</b>			
G1	Agent des services administratifs avec spécificités	1200 €	7000 €
G2	Agent des services administratifs	0 €	5 000 €
<b>ATSEM</b>			
G1	Agent spécialisé des écoles maternelle	1200 €	5 000 €
<b>Adjoints techniques</b>			
G1	Agent polyvalent du service espaces verts, voirie et bâtiments communaux Agent polyvalent d'entretien des locaux et des services périscolaires Agent polyvalent des écoles avec fonction d'ATSEM	0 €	5 000 €
G2	Agent de surveillance de la pause méridienne et de la garderie	0 €	3 000 €

• Le CIA (Complément Indemnitaire Administratif) est versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes	Montants annuels minimums du Complément Indemnitaire	Montants annuels maximums du Complément Indemnitaire
<b>Rédacteurs</b>		
G1	0 €	400 €
<b>Adjoints administratifs</b>		
G1	0 €	400 €
G2	0 €	400 €
<b>ATSEM</b>		
G1	0 €	400 €
<b>Adjoints techniques</b>		
G1	0 €	400 €
G2	0 €	400 €

Suite à l'accord du Comité Technique du 24 mars 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil décide d'instaurer l'IFSE et le CIA à partir du 1er juillet 2022 dans les conditions indiquées ci-dessus.

**b) Règlement relatif à la journée de solidarité**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Suite à l'avis du Comité technique paritaire en date du 24 mars 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant : le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir :

- Pour les agents non annualisés, augmentation du temps de travail hebdomadaire (9mn pour les agents à temps complet). Ce temps supplémentaire hebdomadaire ne pourra être fractionné.
- Pour les agents annualisés, ajout de 7 heures (proratées en fonction du temps de travail) au nombre d'heures à effectuer par année

**c) Les documents suivants sont présentés en séance**

- Les Lignes Directrices de Gestion, document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité pour les 5 années à venir.

- Le règlement relatif à la gestion du temps de travail.

Ces documents ont été validés par le comité technique du 24 mars 2022.

L'ensemble de ces documents est adopté pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2022

Vote : sont adoptés à l'unanimité.

L'ensemble des règles est adopté pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**2. Vote sur la création d'un poste d'adjoint technique**

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C pour 12 mois à raison d'une heure par jour sur la période scolaire afin d'aider au service des enfants d'élémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Vote : 13 pour et 1 contre.

**3. Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie**

Il est proposé l'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC Energie pour l'éclairage des zones d'activités.

M LANDREIN ne participe pas au vote.

Vote : 13 pour

**4. Transfert de la compétence « Ecoles de musique et danse » au 1er septembre 2022 à la CCVOO**

Une étude a été réalisée au niveau de la communauté de communes sur la gestion des deux écoles de musique sur le territoire intercommunal afin de rationaliser le fonctionnement et proposer une seule école sur tout le territoire.

La communauté de communes a déjà voté favorablement sur la prise de compétence.

Cette prise de compétence et les changements dans les modalités de fonctionnement entraînent un surcoût pour la communauté de communes de 14 000 euros par an.

Ce transfert de compétence permet de proposer une offre harmonisée sur le territoire de la communauté de communes.

Vote : 9 pour et 5 contre.

**5. Modification de la délibération autorisant le transfert de la compétence contribution SDIS à la Communauté de Communes Vallées Orne Odon**

La précédente délibération ne pouvant pas avoir d'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est proposé d'autoriser le transfert de la compétence contribution au SDIS à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vote : unanimité.

**6. Tarifs cantine et surveillance extra-scolaire pour l'année 2022-2023**

Afin de tenir compte des augmentations de charges pour la commune (salaires et énergie), il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 1% pour l'année scolaire 2022/2023 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Repas pour un enfant en maternelle	4,21 €	4,59 €
Repas pour un enfant en primaire	4,32 €	4,72 €
Repas exceptionnel ou commandé hors délai (maternelle & primaire)	5,66 €	6,21 €
Participation par jour pour un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,33 €	1,45 €

Repas adulte : 5.18 euros

Afin de tenir compte des augmentations de charges pour la commune (salaires et énergie), il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de surveillance extrascolaire de 1% pour l'année scolaire 2022/2023 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Surveillance extra-scolaire par 1/2heure indivisible	1,33 €	1,45 €
Surveillance extra-scolaire de 7H30 à 7H50	0,93 €	1,03 €
Surveillance extra-scolaire pour une demi-heure au-delà de 18h30	5 €	5 €

Vote : unanimité

### Informations

#### Travaux de la garderie :

Un rendez-vous a eu lieu le 11/04 : les travaux dans l'ancienne garderie ont commencé (chauffage, fenêtres), dans la partie neuve les fenêtres ont été posées.

CCAS : Une subvention de 1 000 euros a été versée à la protection civile du Calvados pour l'Ukraine.

CCVOO : Une augmentation des tarifs de vente des sacs pour les déchets verts a été votée pour passer de 25 euros à 34 euros.

L'inauguration du Pont du Coudray aura lieu le 5 mai pour les élus de la CCVOO.

#### Bibliothèque :

Un nouveau service arrive, un conseiller numérique sera présent à compter du 29 avril pour réaliser des permanences sur réservation.

Une rencontre avec la DRAC est prévue le 19/04 sur les financements possibles pour un agrandissement. L'étude d'architecte n'a pas encore été réalisée.

#### Animation :

CMJ la chasse aux œufs a eu lieu le 9 avril, 70 enfants ont participé avec un pot offert.

60 personnes ont participé au concert à l'église le 9 avril

La conférence du 9 avril a réuni environ 20 personnes de Baron

La matinée éco-citoyenne aura lieu le 23 avril à 10h.

#### Bâtiments/voirie :

Une demande de devis sur l'électricité a été faite : tableau école, atelier, alarme anti-intrusion et incendie et pack informatique.

Une demande de devis va être refaite pour le pare-ballon.

Une demande de devis pour le nettoyage des fientes à l'église (clocher et intérieur toiture église) et repousser les fermetures dans le clocher sera faite.

Une demande de précision sur le devis du changement de la porte de l'école a été faite.

L'achat d'un camion d'occasion pour le personnel technique est à envisager, des recherches sont en cours.

Une demande a été faite à l'Agence Routière Départementale afin de réaliser un comptage des véhicules et vérifier la vitesse sur la RD 214.

#### Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : néant

Dépôt de déclaration préalable : 2 route de Fontaine - transformation garage en pièce de vie

Dépôt de permis de construire : néant

La séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil se tiendra le 10 mai 2022 à 20h30.

La secrétaire de séance  
Céline DUREUIL-BOULLIER



Le Maire  
Georges LAIGNEL

